

Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer Du 25 février 2019

Le lundi 25 février 2019, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 12 février 2019 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire.

Présents : Roger HUET - Daniel VINCENT- Martine CUSSY- Emmanuelle JARDIN-PAYET - Jean-Paul FANET- Pierre SCHMIT - Gilbert TALMAR - Pascal GUEGAN -Jean-François MORLAY - Jessica PIERRE - Laurence DUPONT - Sophie LE PIFRE - Céline BLANLOT - Michel TOURNIER - Anne GOURLIN - Jacques FRICKER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés

Annick DELFARRIEL donne pouvoir à Roger HUET
Marc BENICHON donne pouvoir à Gilbert TALMAR
Abdelaziz BALADI donne pouvoir à Daniel VINCENT
Annick BELZEAUX donne pouvoir à Jacques LELANDAIS
Martine CUSSY donne pouvoir à Pierre SCHMIT (à partir de point n°8 de l'ordre du jour)
André LECLAIRE - Eric JAMES

Secrétaire de séance : Pierre SCHMIT

1°) Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 14 janvier 2019.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du lundi 14 janvier 2019

2°) Vote du compte administratif 2018 – commune

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif 2018 de l'ordonnateur. Il donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du conseil municipal.

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances, le compte administratif est adopté par 18 pour 3 abstentions :

Section Fonctionnement	Réalisé
Dépenses	2 619 369.39 €
Recettes	2 828 008.19 €
Section Investissement	
Dépenses	413 690.89 €
Recettes	223 188.71 €
Total	
Dépenses	3 033 060.28 €
Recettes	3 051 196.90 €

3°) Approbation du compte de gestion 2018 – commune

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare par 18 pour, 3 abstentions que le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur pour l'exercice 2018 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4°) Débat d'orientations budgétaires 2019.

Le conseil municipal débat des orientations budgétaires de 2019.

5°) Vote des subventions 2019

Monsieur le Maire expose les propositions de la Commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ VOTE pour l'exercice 2019 les subventions aux associations annexées à la présente délibération,
- ✓ DIT que ces subventions seront reprises au budget primitif 2019.

ASSOCIATIONS	VOTE 2019
SPORT EN SALLE (Gymastique)	950,00 €
CVLH Fonctionnement	14 000,00 €
CVLH Événementiel – Grand Prix	1 200,00 €
CHL terre et Mer	12 000,00 €
Amicale Pétanque	290,00 €
ENTR'AIDE	600,00 €
REVES DE VOYAGES	150,00 €
GREFFES CARDIAQUES	200,00 €
APE (de Sept à Août)	600,00 €
MJCI Act. Hebdomadaires	9 600,00 €
MJCI Enfance Jeunesse	8 000,00 €
JUNIOR ASS. Fire Studio	550,00 €
RONDE DES ENFANTS	300,00 €
JUMELAGES	600,00 €

ADCN	100,00 €
COMITE DES FETES	3 500,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	500,00 €
FIL DE LA COTE DE NACRE	200,00 €
CLUB DE L'AMITIE	800,00 €
MODELISME NAVAL - Fonct	500,00 €
Les gars de la Côte	250,00 €
Musique en écrin	500,00 €
CHAMBRE DES METIERS (CIFAC)	268,10 €
CFA BTP Caen	300,00 €
CINEMA LE CABIEU	500,00 €
CNAS	6 644 €
TOTAL	63 102.10 €

CCAS	79 315,00 €
TOTAL	79 315,00 €
COOP MATERNELLE	
SORTIES	975,00 €
BCD	300,00 €
SUBV SPECIALES	- €
SOUS-TOTAL	1 275,00 €
COOP ELEMENTAIRE	
SORTIES	1 975,00 €
BCD	600,00 €
SUBV Act. Sportives	3 342,00 €
SOUS-TOTAL	5 892,00 €
TOTAL ECOLE	7 167,00 €
TOTAL GENERAL	137 484.10 €

- ✓ DIT que ces subventions seront reprises au budget primitif 2019.

Vote des Subventions 2019 – Canot de Sauvetage de la SNSM de Ouistreham

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances expose les propositions de la Commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, hors la présence du Président du canot de sauvetage de la SNSM de Ouistreham,

- ✓ VOTE pour l'exercice 2019 une subvention d'un montant de 400 € au Canot de sauvetage de la SNSM de Ouistreham
- ✓ DIT que cette subvention sera reprise au budget primitif 2019.

6°) Engagement des dépenses d'investissement 2019

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriale s dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits.

Montant budgétisé des dépenses d'investissement 2019 : 1 784 329 € (opérations réelles hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Limite maximale : 1 784 329 € * 25% = 443 082.25 €.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services et la continuité des chantiers, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Entreprise	Désignation	HT	TTC	Imputation
ARTELIA	Solde m.oeuvre eau potable chemin du Hamel	2 779.20 €	3 335.04 €	458202 op 16
SDEC Energie	Rénovation des lampadaires suite au diagnostic énergétique	16 110 €	16 110 €	2041582
SDEC Energie	Effacement des réseaux rue Angerville	13 500 €	13 500 €	2041582
ILS Résotainer	Container – local pétanque	7 970 €	9 564 €	2188
TOTAL		42 509.04 €		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits présentés ci-dessus.
- Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2019.

7°) Admission en non-valeur

Monsieur le Maire présente au conseil une demande d'admission en non-valeur de treize titres émis à l'encontre de trois créanciers pour un montant total de 575.23 euros correspondant à des factures cantine et de garderie et loyers.

Il convient donc d'admettre en non-valeur :

- Le titre 2017/171 - 3.60 € - périscolaire
- Le titre 2017/78 - 3.60 € - périscolaire
- Le titre 2017/249 - 7.20 € - périscolaire
- Le titre 2017/ R 10/25 - 110.83 - périscolaire
- Le titre 2017/392 - 50 € - loyer
- Le titre 2017/226 - 50 € - loyer
- Le titre 2017/121 - 50 € - loyer
- Le titre 2017/401 - 50 € - loyer
- Le titre 2017/189 - 50 € - loyer
- Le titre 2017/347 - 50 € - loyer
- Le titre 2017/294 - 50 € - loyer
- Le titre 2017/104 - 50 € - loyer
- Le titre 2017/277 - 50 € - loyer

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré admet en non-valeur les titres susmentionnés pour un total de 575.23 euros

8°) Vote du compte administratif 2018 – Transport

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif 2018 de l'ordonnateur. Il donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du conseil municipal.

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances, le compte administratif est adopté à l'unanimité :

Section Fonctionnement	Réalisé
Dépenses	19 995.93 €
Recettes	24 496.62 €
Section Investissement	
Dépenses	0 €
Recettes	1 600 €
Total	
Dépenses	19 995.93 €
Recettes	26 096.62 €

9°) Approbation du compte de gestion 2018 – Transport

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur pour l'exercice 2018 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

10°) Affectation du résultat budget transport

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,

Vu l'annexe à la présente,

- ✓ Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
- ❖ Report du déficit de fonctionnement – Dépenses au 002 : 69.22 €

11°) Admission en non-valeur

Monsieur le Maire présente au conseil une demande d'admission en non-valeur de trois titres émis à l'encontre de trois foyers pour un montant total de 28.61 euros correspondant à des factures ramassage scolaire.

Il convient donc d'admettre en non-valeur :

- Le titre 2017/ R-2-6: 1.48 €
- Le titre 2017/ R-9-6: 13.07 €
- Le titre 2015/ R-4-13 : 14.06 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- admet en non-valeur :
- Le titre 2017/ R-2-6: 1.48 €
- Le titre 2017/ R-9-6: 13.07 €
- Le titre 2015/ R-4-13 : 14.06 €
-

pour un total de 28.61 euros

12°) CLECT – rapport n° 1/2019 – Transfert de charges suite à la création de la communauté urbaine caen la mer au 1^{er} janvier 2017 – Correction erreur matérielle sur le montant des charges transférées en voirie pour la commune d'Authie

En application de l'article L1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est proposé au conseil d'analyser le rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées concernant les montants des charges nettes transférées de la commune d'Authie au titre de la compétence voirie/Coût de renouvellement du matériel.

Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, et notamment l'article 71 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport n°1/2019- charges nettes transférées (dépenses de personnel, quote-part des frais financiers, signalisation lumineuse tricolore).

13°) Informations du Maire, des maires adjoints et conseillers délégués.

PLU : suite à l'avis des personnes publiques associées, il est nécessaire de revoir certains points du projet de PLU avant son nouvel arrêt, afin de prendre en compte entre autres certaines données du SCOT Caen Métropole et du PLH de Caen la mer. Aussi, l'enquête publique prévue début mars est reportée fin septembre/début octobre 2019. 3 réunions de travail avec la Communauté Urbaine, le Cabinet NIS et la commission d'urbanisme sont en cours pour présenter un PADD lors d'un conseil municipal fixé au mardi 12 mars 2019 à 19h30. La CU présentera à son tour au conseil communautaire le nouveau PADD, l'arrêt du nouveau projet devant intervenir pour fin juin 2019.

Pôle enfance jeunesse et socioculturel : suite à l'étude des offres pour la construction, 4 lots sont en négociation et faute d'offre sur le lot 2 – gros œuvre, une consultation sous la forme négociée a été relancée. Les réponses sont attendues pour le lundi 11 mars 2019.

TNT : Le 26 mars 2019, les fréquences de la TNT changent. Les changements de fréquences peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Il faudra donc procéder à une recherche des chaînes. Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emplois par marque expliquant l'opération sont disponibles sur le site recevoirlatnt.fr. Des téléconseillers sont à la disposition des téléspectateurs au 0970 818 818.

GRDF – Travaux branchements gaz dans la Grande rue

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il a reçu en rendez-vous le 15 février deux représentants de GRDF, Madame Christiane Arnoux, responsable privilégiée de notre secteur et Monsieur Stéphane Duval, responsable réseau au sujet des branchements gaz dans la Grande rue et des fuites de gaz qui ont occasionné à plusieurs reprises l'ouverture de la chaussée pastillant l'enrobé refait en 2004. Dans la Grande Rue, 114 branchements existent (pression de 4 bars, réseau acier de 1980).

La direction des travaux réseau au vu des résultats de leurs diverses enquêtes souhaite engager, le plus rapidement possible, la réfection de 30 branchements en contrainte, (secteur allant de la médiathèque jusqu'au-delà de la rue Guy Baudry).

Ils réaliseront en même temps 4 à 5 sondages pour savoir si le fait d'engager ces travaux sur la totalité des 114 branchements n'est pas la meilleure solution. La municipalité et les services voient « d'un mauvais œil ce charcutage » de la Grande Rue. De plus, il va falloir fermer la Grande Rue avec tous les problèmes que cela va engendrer (bus Twisto, ramassage scolaire, collecte des déchets, véhicules des riverains et impact conséquent sur le commerce local).

Aussi Monsieur le Maire demande son avis au conseil. Le conseil soulève plusieurs problématiques :

- GRDF a-t-elle fait une demande officielle ? Monsieur le Maire répond que non, il n'y a eu qu'une rencontre physique.

- Est-ce à la Communauté Urbaine ou à la commune de prendre la décision au regard du transfert de la compétence voirie ?
- Quelle est la responsabilité du maire en cas de fuite de gaz ?
- Peut-on imposer à un concessionnaire de voirie et dans quelles conditions de reprendre l'ensemble de la chaussée en enrobé ?

Monsieur le Maire propose de solliciter le service juridique de la Communauté Urbaine sur ces points. Le conseil décide de ne pas statuer sur ce sujet. Il attendra un éclaircissement de la situation avant de se prononcer.

Remboursement frais

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rembourser à Monsieur Ludovic LEROY la somme de 36€ perçue à tort sur son salaire correspondant au remboursement de la visite médicale du 17/12/2018.

Médiathèque

* **Du 4 au 30 mars** - Exposition de photographies "Périple urbain de GANG - Vernissage
- **Vendredi 8 mars à 18h30**

* **Mardi 5 mars à 17 h** - Quand le roman fait son cinéma... animée par Chantal Szczurko

* **Samedi 9 mars de 10h à 13h** - Atelier photo « Déclics » animé par le Gang - Départ Médiathèque

* **Vendredi 22 mars à 20 h** - Rencontre d'auteur : Thomas Dupont Federici

* **Mercredi 22 mars à 19 h** - Rencontre d'auteure : Vanina Brière

13 °) Questions orales

Aucune question.

Fin du conseil : 21h35

Prochain conseil : Mardi 12 mars 2019 - 19h30 - Conseil municipal